

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016

Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 12/2016

Approbation du compte de gestion 2015 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2015.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Recettes	13 798,08
- Dépenses	54 205,35
- Déficit de l'exercice	- 40 407,27

Fonctionnement

- Recettes	79 792,73
- Dépenses	17 754,80
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	62 037,93

Résultats reportés de 2014

- Excédent d'investissement	94 254,49
- Excédent de fonctionnement	22 907,88

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 12/2016)

Résultats de clôture 2015

- Excédent d'investissement	53 847,22
- Excédent de fonctionnement	84 945,81
Résultat de clôture 2015	138 793,03

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

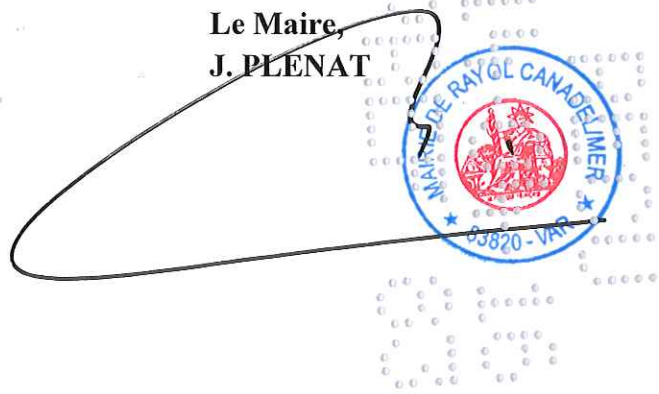
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 établi par Monsieur SANGUINETTI, Receveur Municipal.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

N° 13/2016

Approbation du compte administratif de l'Assainissement exercice 2015

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M.GHIBAUDO précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2015 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget Assainissement de l'année 2015 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		94 254,49
Opérations de l'exercice	54 205,35	13 798,08
Totaux	54 205,35	108 052,57
Résultat de clôture	53 847,22	
Restes à réaliser	0	0
Résultat définitif	53 847,22	

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 13/2016)

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		22 907,88
Opérations de l'exercice	17 754,80	79 792,73
Totaux	17 754,80	102 700,61
Résultat de clôture	84 945,81	

Restes à réaliser	0	0
-------------------	---	---

Résultat définitif	84 945,81	
---------------------------	------------------	--

TOTAL CUMULE	138 793,03	
---------------------	-------------------	--

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 0 voix

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur GHIBAUDO

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016

Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 14/2016

Affectation du résultat exercice 2015 - Budget Assainissement

En application de l'instruction budgétaire M49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget Assainissement. Cet excédent constaté est de 84 945, 81 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement compte tenu du solde positif de la section d'investissement de 53 847, 22 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

Vu le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2015 comme suit :
R002 Résultat de fonctionnement reporté : 84 945,81 €

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 15/2016

Présentation et vote du budget 2016 – Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de l'Assainissement exercice 2016
chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de
162 423,22 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de
189 027,69 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et
suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2016 pour le vote du budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ARTICLE UN

Est adopté le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 162 423,22 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 189 027,67 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 16/2016

Approbation du compte de gestion 2015 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2015.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Recettes	1 318 495,12
- Dépenses	939 971,12
- Excédent de l'exercice	378 524,00

Fonctionnement

- Recettes	3 499 260,53
- Dépenses	2 857 811,84
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	641 448,69

Résultats reportés de 2014

- Déficit d'investissement	- 457 941,69
- Excédent fonctionnement	230 857,95

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 16/2016)

Résultats de clôture 2015

- Excédent fonctionnement	872 306,64
- Déficit d'investissement	- 79 417,69
- Solde des restes à réaliser	- 108 850,74
- Résultat de clôture 2015	684 306,64

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité.**

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 établi par Monsieur SANGUINETTI, Receveur Municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis à la Préfecture le 13/04/2016
Déposé au Centre Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 17/2016

Approbation du compte administratif du budget principal exercice 2015

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M.GHIBAUDO précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget principal de l'année 2015 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté	457 941,69	
Opérations de l'exercice	939 971,12	1 318 495,12
Totaux	1 397 912,81	1 318 495,12
Résultat de clôture	-79 417,69	
Restes à réaliser	108 850,74	0
Résultat définitif	-188 268,43	

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		230 857,95
Opérations de l'exercice	2 857 811,84	3 499 260,53
Totaux	2 857 811,84	3 730 118,48
Résultat de clôture	872 306,64	
Restes à réaliser	0	0
Résultat définitif	872 306,64	
TOTAL CUMULE	684 038,21	

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 0 voix

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur GHIBAUDO.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PIENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Tirage au Sort Préfecture le 13/04/2016
Tirage au Sort Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 18/2016

Affectation du résultat exercice 2015 - Budget principal

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal.

Ce résultat, d'un montant de 872 306,64 €, doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Ce dernier est de 188 268,43 €.

La différence de 684 038,21 € est soit affecté pour tout ou partie à la section d'investissement, soit conservé en report à nouveau à la section de fonctionnement, ce qu'il vous est proposé de faire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

Vu le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

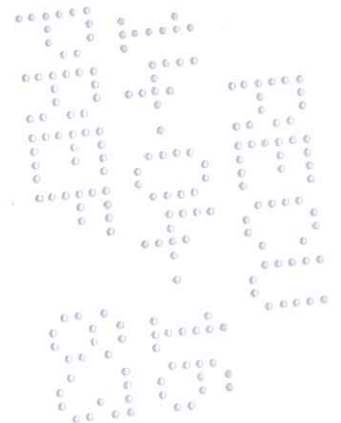
Est décidé l'affectation du résultat 2015 comme suit :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 188 268,43 €
- Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 684 038,21 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu de Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 19/2016

Présentation et vote du budget supplémentaire 2016 – Budget principal

Monsieur le Maire donne lecture du budget supplémentaire exercice 2016 chapitre par chapitre :

Section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 1 299 130,83 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 721 324,43 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser,

Vu l'état 1259 transmis par les services fiscaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré.

VOTE à l'unanimité,

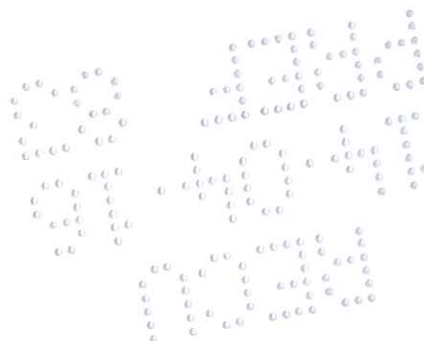
(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 19/2016)

ARTICLE UN

Est adopté le budget supplémentaire tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 1 299 130,83 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 721 324,43 €,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Transmis Sans Préfecture le 13/04/2016
Reçu Sans Préfecture le 14/04/2016

N° 20/2016

Vote des taux d'imposition communaux 2016

Par délibération en date du 11 décembre 2015, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition communaux pour l'année 2016 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 19,91 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48,00 %
- Cotisation Foncière des Entreprises: 22,88 %

Or, les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du code général des impôts précisent que :

« Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation ».

De fait, il convient de revoter les taux d'imposition communaux.

Il vous est donc proposé les taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 19,91 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 25,79 %
- Cotisation Foncière des Entreprises: 22,88 %

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 20/2016)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311- 1 et suivants, L 2312 – 1 et suivants, L 2331 – 3,
Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu les lois de finances annuelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE 1

Les taux d'imposition pour l'année 2016 sont fixés comme suit :

- | | |
|--|----------|
| - Taxe d'habitation : | 19, 91 % |
| - Taxe sur le foncier bâti : | 13, 14 % |
| - Taxe sur le foncier non bâti : | 25, 79 % |
| - Cotisation Foncière des Entreprises: | 22, 88 % |

ARTICLE 2

La délibération n°83/2015 est annulée.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 21/2016

Subventions aux associations – année 2016

La commune compte sur son territoire des associations qui œuvrent dans des domaines divers. Ces associations participent au développement de la commune, créent du lien social, des solidarités.

Dans le cadre des orientations politiques définies par l'équipe municipale, la commune soutient activement la vie associative.

En début d'année 2016, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de fonctionnement.

Il vous est proposé d'approuver le programme de subventionnement suivant :

ASSOCIATIONS	Subventions 2016
ADORA Domaine du Rayol	12 500,00 €
Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre LE LAVANDOU- BORMES- RAYOL CANADEL (A.C.V.G.)	300,00 €
Amicale du Personnel Communal Rayol	1 200,00 €
Amicale Régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3 ^o Groupement de Choc	400,00 €
Association ANIMAUX sans Frontières	1 500,00 €
Association Compagnie des Tragos	1 000,00 €

Association Omnisports Rayol (A.O.R.C)	4 500,00 €
Association des JARDINIERS du RAYOL CANADEL PRAMOUSQUIER	1 500,00 €
Atelier du RAYOL Canadel	2 000,00 €
Club Rencontres et Amitiés Rayol Canadel	2 000,00 €
Esprit club Lotus	500,00 €
Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative Rayol	53 000,00 €
Sea Sun Country	150,00 €
Ste de Chasse " L'Ecureuil"	1 200,00 €
Draye du PATEC	3 000,00 €
Ste Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1729° Section (SNEMM)	100,00 €

Vu le rapport ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre LE LAVANDOU- BORMES- RAYOL CANADEL (A.C.V.G.) : 300 €
VOTE à l'unanimité
- Amicale du Personnel Communal Rayol : 1 200 €
VOTE à l'unanimité
- Amicale Régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3^{ème} Groupement de choc : 400 €
VOTE à l'unanimité
- Association ANIMAUX sans Frontières : 1 500 €
VOTE à l'unanimité
- Association Compagnie des Tragos : 1 000 €
VOTE à l'unanimité
- Association des Jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier : 1 500 €
VOTE à l'unanimité
- Atelier du Rayol-Canadel : 2 000 €
VOTE à l'unanimité
- Club Rencontres et Amitiés Rayol-Canadel : 2 000 €
VOTE à l'unanimité
- Sea Sun Country : 150 €
VOTE à l'unanimité
- Société de Chasse l'Ecureuil : 1 200 €
VOTE à l'unanimité

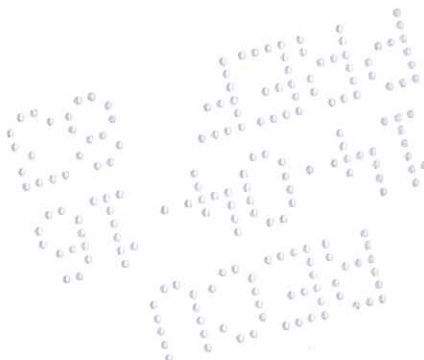
(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 21/2016)

- Draye du Patec : 3 000 €
VOTE à l'unanimité
- Sté Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1729° Section (SNEMM) : 100 €
VOTE à l'unanimité
- ADORA Domaine du Rayol : 12 500 €
M. André DEL MONTE a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
VOTE : 13 voix pour
- Association Omnisports Rayol (A.O.R.C.) : 4 500 €
M. BOEMARE Jean Pierre et Mme MULLER Muriel ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote
VOTE : 12 voix pour
- Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative Rayol : 53 000 €
M. André DEL MONTE et Mme Pascale VOITURON ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote
VOTE : 11 voix pour
- Esprit Club Lotus : 500 €
Mme MULLER Muriel a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
VOTE : 13 voix pour

ARTICLE UN

Le Conseil Municipal valide pour 2016, les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées et AUTORISE le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis en Cours Préfecture le 13/04/2016
Région en Cours Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 22/2016

Tarifications du domaine public communal

Conformément aux articles L.2213-6 et L.2331 alinéa 8 et 10 du code général des collectivités territoriales, il vous est proposé d'instituer le barème des redevances d'occupation du domaine public tel que présenté ci-dessous :

Objet	Unité		Tarif
	Mesure	Temps	
Terrasses			
A ciel ouvert	m ²	an	25 €
Fermée souple	m ²	an	50 €
Stationnement de véhicules de vente *			
<i>Tarifs journaliers</i>			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	jour	30 €
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	jour	45 €
<i>Tarifs mensuels, hors jour de marché, avec présence de 3 jours maximum, hors saison</i>			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	240 €
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	360 €
<i>Tarifs mensuels, hors jour de marché, avec présence de 3 jours maximum, en saison (juillet et août)</i>			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	500 €
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	750 €

<i>Tarifs annuels réservés aux commerçants présents sur 12 mois, hors jour de marché, avec engagement de présence 2 jours minimum et 3 jours maximum</i>			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	200 €
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	300 €
Cirques			
Cirques	Sans chapiteau	jour	30 €
Cirques	Avec chapiteau	jour	45 €

* Hors vente des produits alimentaires préparés et/ou à emporter

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

Est arrêté le barème des redevances d'occupation du domaine public communal à compter du 1^{er} avril 2016 tel que suivant :

Objet	Unité		Tarif
	Mesure	Temps	
Terrasses			
A ciel ouvert	m ²	an	25 €
Fermée souple	m ²	an	50 €
Stationnement de véhicule de vente *			
Tarifs journaliers			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	jour	30 €
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	jour	45 €
Tarifs mensuels, hors jour de marché, avec présence de 3 jours maximum, hors saison			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	240 €
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	360 €
Tarifs mensuels, hors jour de marché, avec présence de 3 jours maximum, en saison (juillet et août)			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	500 €
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	750 €
Tarifs annuels réservés aux commerçants présents sur 12 mois, hors jour de marché, avec engagement de présence 2 jours minimum et 3 jours maximum			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	200 €
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	300 €
Cirques			
Cirques	Sans chapiteau	jour	30 €
Cirques	Avec chapiteau	jour	45 €

* Hors vente des produits alimentaires préparés et/ou à emporter

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 23/2016

Participation communale aux frais de séjour dans les Centres de vacances de l'ODEL pour l'année 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la participation de la commune aux frais de séjour des enfants dans l'un des centres de l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs) et sachant que pour l'année 2015 la participation était de 150 euros à 300 euros par enfant suivant le quotient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité.

ARTICLE 1

Pour l'année 2016, la contribution municipale aux frais de séjour, dans les centres de vacances de l'ODEL sera de 150 euros à 300 euros par enfant et par séjour suivant le quotient familial CAF.

ARTICLE 2

Cette participation est fixée selon le tableau ci-après :

Quotient Familial CAF	Participation communale
1 – si QF < ou = à 650	300 €
2 – si QF < ou = à 950 €	250 €
3 – si QF > à 950 €	150 €

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget communal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 24/2016

Tarif des dossiers papiers et CD ROM : P.L.U.

Monsieur le Maire informe des demandes faites par quelques administrés qui souhaitent obtenir un document du projet d'arrêt du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) soit en document papier soit en CD ROM.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants :

- Dossier papier : 90 €
- C.D. ROM : 2,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UNIQUE

Est accepté la proposition de Monsieur le Maire, et les prix fixés sont les suivants :

- 90 € le dossier papier
- 2, 75 € le C.D. ROM

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
République Française Préfecture le 14/04/2016

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 25/2016

Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau du personnel de la ville du Rayol Canadel sur Mer doit faire l'objet des modifications et mises à jour ci-après pour l'exercice 2016.

En effet dans l'optique de recruter le responsable des services techniques, les mouvements suivants doivent être enregistrés :

- Mise en disponibilité d'un adjoint administratif de 2nde Classe,
- Renouvellement de disponibilité d'un adjoint technique principal de 2nde Classe,

Après avoir tenu compte des mouvements de personnels intervenus depuis la dernière modification, le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville du Rayol Canadel sur Mer est modifié comme suit :

Grade	Poste ouverts	Postes pourvus
Filière administrative		
Attaché	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} Classe	1	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe	2	2
Adjoint administratif 2 ^{ème} Classe	2	1
Filière technique		
Technicien territorial principal de 1 ^{ère} Classe	1	1
Agent de maîtrise principal	3	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe	3	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} Classe	1	0
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe	10	6

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 25/2016)

Filière Police		
Chef de police	1	1
Brigadier-Chef principal	1	1

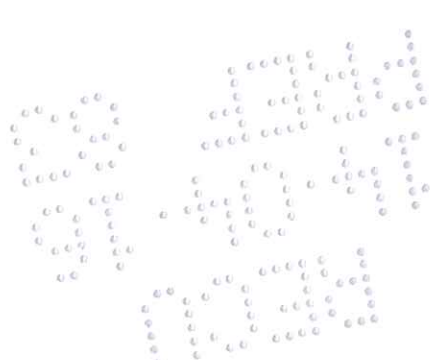
OUI le rapport ci-dessus,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité.**

ARTICLE UN

La modification et la mise à jour du tableau des effectifs sont approuvées par le conseil municipal.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 26/2016

Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'autorisation de passage d'un chemin de randonnée

La commune du Rayol Canadel sur Mer a entrepris de remettre en état et de développer les sentiers de randonnées sur le territoire communal.

Aussi, afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle piste de randonnée dans le Haut-Canadel, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de passage d'un chemin de randonnée.

Cette convention précise notamment les obligations de la commune en matière d'entretien envers les propriétaires des parcelles traversées.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention de passage ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.

ARTICLE UN

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de passage d'un chemin de randonnée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

N° 27/2016

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de chantier d'insertion

La commune a souhaité relancer les activités de randonnées. Dans cette optique, un certain nombre de Drayes a été réhabilité grâce à la bonne volonté de bénévoles.

Toutefois, dans le but de pérenniser ses activités, il convient d'entretenir régulièrement les sentiers de randonnées.

La commune a donc pris contact avec l'association Clarisse Environnement pour mettre en place un chantier à vocation d'insertion sociale et professionnelle de public éloigné de l'emploi.

Les travaux confiés à cette association seront des chantiers d'insertion périurbains incluant des activités de débroussaillage, d'égavage, d'abattage, de taille et d'entretien de zones vertes.

Il est donc proposé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de chantier d'insertion avec l'association Clarisse Environnement.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de chantier d'insertion avec l'association Clarisse Environnement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 28/2016

Conventions de mise à disposition gratuite du cabinet médical

Depuis le mois de juillet 2015, un nouveau médecin généraliste s'est installé dans les locaux du cabinet médical.

Par délibération en date du 12 juin 2015, le conseil municipal a décidé de lui mettre à disposition gratuitement les locaux du cabinet médical par convention renouvelable de 5 ans.

La commune s'est récemment lancée dans un programme de restructuration et d'amélioration des locaux du cabinet médical. Ce dernier doit permettre d'améliorer l'accueil des usagers et de permettre à trois praticiens différents de recevoir des patients simultanément.

Aussi, afin de répondre aux besoins et aux attentes des villageois, il est proposé de mettre à disposition gratuitement d'un kinésithérapeute et d'une infirmière les locaux du cabinet médical rénové.

Les conventions de mise à disposition des locaux ci-jointes sont établies pour une durée de 3 ans renouvelables.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan du cabinet médical ci-joint,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 28/2016)

Vu les projets de conventions d'occupations ci joints,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.

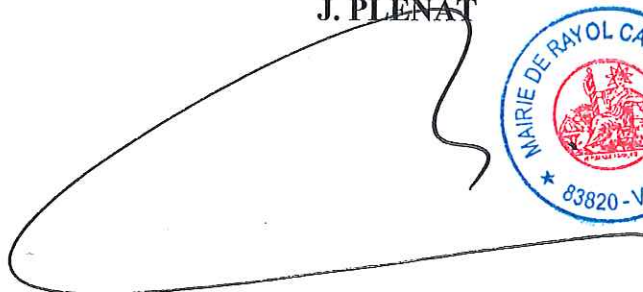
ARTICLE UN

Sont approuvées les deux conventions d'occupation du cabinet médical.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de mise à disposition du cabinet médical.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



A large, handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. PLENAT', is written over the printed name and extends to the left.



RAYOL CANADEL

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

N° 29/2016

Autorisation donnée au Maire de signer un acte de division foncière

La commune souhaite aménager l'accès à la Plage du Canadel pour les piétons par l'avenue de France.

Dans ce cadre des discussions avec la propriétaire de la parcelle AI 93 ont été engagées depuis de nombreuses années.

La propriétaire de la parcelle AI 93 accepte de céder gratuitement à la commune une surface de 64 m² qui permettra d'améliorer et de réaménager l'accès à la plage du Canadel.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de division foncière à titre gratuit selon le plan ci-joint.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan de situation ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité

ARTICLE UN

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de division foncière à titre gratuit.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 30/2016

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre quatre parcelles communales

Par délibération en date 28 mai 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente plusieurs terrains de propriété de la commune.

La commune est propriétaire des parcelles AK 214, AK 215, AK 216, AK 217 et AK 218 situées entre l'impasse du Titan et la Corniche d'Alsace.

Les propriétaires riverains de ces parcelles se sont proposés de racheter ces terrains bordant leurs propriétés selon les conditions suivantes :

- parcelle AK 214 (534 m²) et parcelle AK 215 (197 m²) vendu à M.DONDAIN pour un montant de 219 300 €,
- parcelle AK 216 (184 m²) vendu à M.LANGE pour un montant de 55 200 €,
- parcelle AK 217 (327 m²) vendu à M.FINE pour un montant de 85 207, 16 €.

Monsieur le Maire propose de la mettre en vente ces parcelles selon les conditions ci-dessus.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°44/2014 relative à la vente de terrain communaux

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 30/2016)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité

ARTICLE UN

Est décidé la mise en vente des parcelles suivantes :

- parcelle AK 214 (534 m²) et parcelle AK 215 (197 m²) vendu à M.DONDAIN pour un montant de 219 300 €,
- parcelle AK 216 (184 m²) vendu à M.LANGE pour un montant de 55 200 €,
- parcelle AK 217 (327 m²) vendu à M.FINE pour un montant de 85 207, 16 €.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents à intervenir.

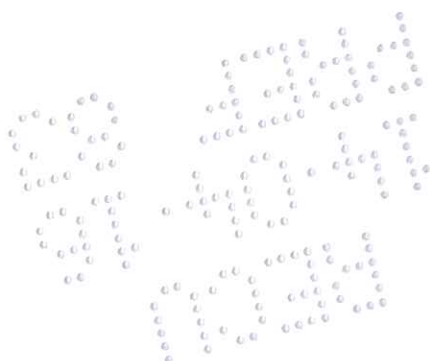
ARTICLE TROIS

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

ARTICLE QUATRE

La délibération n° 84/2015 du 27/11/2015 est annulée.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 31/2016

**Mise à disposition de la nacelle communale au profit de l'association des jardiniers du
Rayol Canadel- Pramousquier**

L'association, nouvellement créée des jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier, a récemment sollicité Monsieur le Maire pour pouvoir utiliser la nacelle des services techniques communaux.

Aussi, il est proposé de répondre favorablement à cette demande aux conditions suivantes :

- Utilisation de la nacelle 1 journée : 300 euros
- Utilisation de la nacelle ½ journée : 150 euros

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité

ARTICLE UN

Est approuvée la mise à disposition de la nacelle à l'association des jardiniers du Rayol-Canadel-Pramousquier aux tarifs de 300 euros la journée et de 150 euros la ½ journée.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 32/2016

Adhésion à l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne

Afin que la façade méditerranéenne soit soutenue par une organisation similaire à celles de la façade atlantique et d'outre-mer, l'association des acteurs et élus de la façade méditerranéenne a été créée le 21 avril 2015.

Les objectifs majeurs de l'association sont les suivants :

- Pallier l'insuffisance de la représentativité des collectivités territoriales de méditerranée au sien des instances décisionnaires au niveau local,
- Assurer la prise impérative des spécificités de la façade méditerranéenne dans les lois et décrets qui régissent de façon universelle toutes les activités des littoraux nationaux, sans distinction des contraintes et des enjeux,
- Représenter, aux côtés des acteurs socio-économiques et des élus de l'arc méditerranéen, une force de proposition experte, influente, forte, vigilante, active et apolitique.

Le cout d'adhésion annuel à l'association pour la commune est fixé à 125 euros.

Il est proposé d'adhérer à l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.

DECIDE :

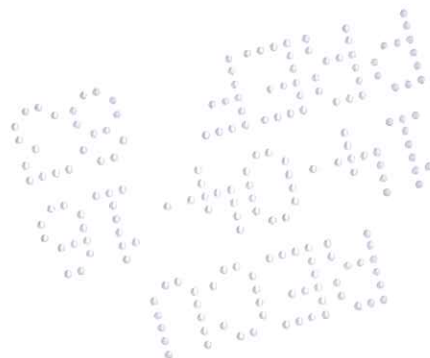

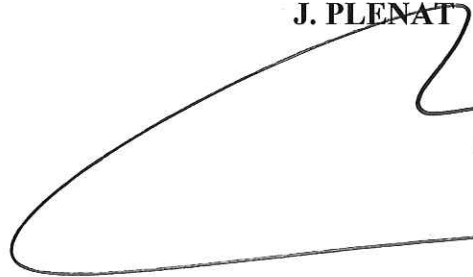
ARTICLE UN

Est décidé d'adhérer à l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Et en la Sous Préfecture le 14/04/2016

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 33/2016

Droits de place des camions pizza Monsieur Olivier DABIC et Madame Sabrina BARATTINI

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut par délibération décidé d'attribuer des emplacements aux camions pizza.

Comme chaque année, la commune a reçu deux demandes d'emplacement :

- Olivier DABIC - Place Révérend Père Pire
- Sabrina BARATTINI – Place Michel GOY

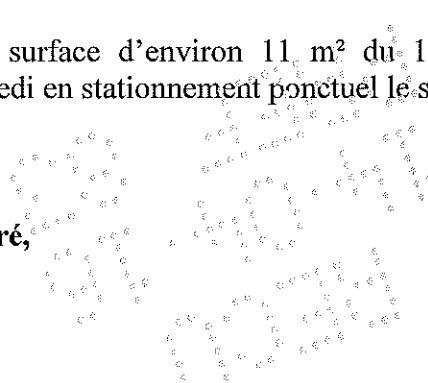
Monsieur Olivier DABIC occupe une surface d'environ 14 m², issue de la parcelle AI 112, place Révérend Père Pire tous les jours midi et soir de début Avril à fin septembre.

Madame Sabrina BARATTINI occupe une surface d'environ 11 m² du 15 juin au 15 septembre le dimanche, lundi, mercredi, vendredi en stationnement ponctuel le soir.

Vu le rapport ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.



ARTICLE UN

Est décidé d'accorder pour l'année 2016 le stationnement de ces deux camions pizza.

ARTICLE DEUX

Sont fixés les tarifs des droits de place comme suit :

- Olivier DABIC - Place Révérend Père Pire
du 1^{er} avril au 30 septembre : 2 400 € pour 6 mois

- Sabrina BARATTINI – Place Michel GOY
du 15 juin au 15 septembre : 600 € pour 3 mois

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**

